

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 2 août 2018**

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, M. Yannick SEYCHAL.

ABSENTS EXCUSES : M. Franck CHAUVE, Mme Laurence CROZAT et Séverine CARTON qui ont donné respectivement procuration à M. Jean-Claude RICHARD, Mme Christelle MURON et Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS.

ABSENTS : Mme Christelle EYCHENNE.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine VILLENEUVE

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de la partie de la parcelle desservant le lotissement des Jonquilles sous réserve de l'accord des copropriétaires dudit lotissement et **ACCEPTE** de faire procéder à son enrobage en goudron par l'entreprise EIFFAGE,
- **ACCEPTE** de faire procéder à l'enrobage en goudron par l'entreprise EIFFAGE du chemin communal des Bessières,
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la création d'un poste d'adjoint administratif de 10h00 hebdomadaire pour le Secrétariat de Mairie,
- **APPROUVE** le recrutement d'un CDD de 24h00 hebdomadaire à l'école publique,
- **APPROUVE** la convention pour la mise à disposition du personnel du service technique auprès de Loire Forez pour l'entretien des espaces verts des installations communautaires sises sur la commune,
- **ACCEPTE** de rembourser les frais à un élu pour l'achat de petits équipements pour le Camping Municipal,
- **APPROUVE** la vente de l'ancienne auto-laveuse à la Commune de St Julien la Vêtre,
- **APPROUVE** la révision des tarifs des repas à la Cantine municipale,
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Gential pour la réfection des chéneaux des maisons communales de la Chana,
- **EST INFORME** :
  - de la proposition de l'ONF pour les coupes de bois à effectuer dans les forêts des sections de Rambe et de la Chevalerie, les Bessières,
  - du reclassement de quelques parcelles pour le changement de zonage au PLU pour permettre le dépôt du permis d'aménager de la seconde tranche du Lotissement de la Provende.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

